

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une formation diplômante pour les futurs personnels du 15 au sein du CHU Amiens-Picardie

Pour renforcer la qualité de la régulation médicale, un nouveau centre de formation basé sur le CHU Amiens-Picardie, accueille dès 2019 les futurs assistants de régulation médicale (ARM). Les ARMS ont notamment comme mission de réceptionner les appels au SAMU-centres 15 en collaboration avec le médecin régulateur).



Le Ministère chargé de la santé a rendu **obligatoire cette formation diplômante ARM** pour exercer la profession d'assistant de régulation médicale et a agréé 10 nouveaux centres de formation dont celui basé à Amiens, créé par les CHU de Caen, Rouen, Lille et Amiens.

Il forme en un an, les futurs professionnels (bacheliers et personnes ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle à temps plein) en formation initiale, formation continue ou validation des acquis de l'expérience.

Ces professionnels en formation bénéficieront des espaces de SimUSanté®, centre de simulation polyvalente en santé, et de la salle de régulation simulée haute-technologie (simulateur de conversations, en capacité de reproduire l'entraînement à une situation de crise et fidèle à l'environnement réel des SAMU).

Basé sur un référentiel de certification construit notamment avec des représentants de la profession, le parcours propose de **l'enseignement théorique et l'enseignement pratique** via des stages découverte et des stages métier.

Les **débouchés professionnels sont nombreux** car les besoins sont importants dans les SAMU, les entreprises privées de régulation médicale pour rapatriement sanitaire, les structures institutionnelles et privées recevant des appels

Date limite de dépôt des dossiers de candidature au CHU Amiens-Picardie : 30 septembre 2019 (pour un début de formation au 30/11/19)

Renseignements cfarmq4.secretariat@chu-amiens.fr

Plus d'informations

<http://www.chu-amiens.fr/formation-au-long-vie/>

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038793207 L'arrêté du 19 juillet 2019 fixant la liste des centres agréés pour délivrer la formation d'assistant de régulation médicale précise la capacité d'accueil maximale prévue pour chaque centre de formation

<https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/>

Contact presse CHU Amiens-Picardie: Virginie RIGOLLE

☎ 03 22 08 82 50 – 06 30 50 76 98

communication@chu-amiens.fr